

Lorsqu'un mineur commet un acte de délinquance et sur décision d'un magistrat, les professionnels de la PJJ s'engagent dans sa prise en charge éducative. La DPJJ se mobilise avec tous les acteurs de la justice des mineurs pour apporter la réponse adaptée à chaque mineur qui lui est confié et pour lui permettre de trouver sa place dans la société.

La PJJ, service d'Etat, concentre son intervention sur la prise en charge des mineurs au pénal. Le Conseil départemental est le pilote de la protection de l'enfance.

« Il est peu de problèmes aussi graves que ceux qui concernent la protection de l'enfance, et parmi eux, ceux qui ont trait au sort de l'enfance traduite en justice. La France n'est pas assez riche d'enfants pour qu'elle ait le droit de négliger tout ce qui peut en faire des êtres sains ».

Extrait de l'exposé des motifs de l'Ordonnance du 2 février 1945

LES DIFFÉRENTES STRUCTURES

LE MILIEU OUVERT

STEMO : Service territorial éducatif de milieu ouvert

L'INSERTION

STEI : Service territorial éducatif et d'insertion

LE PLACEMENT

EPE : Établissement de placement éducatif

EPEI : Établissement de placement éducatif et d'insertion

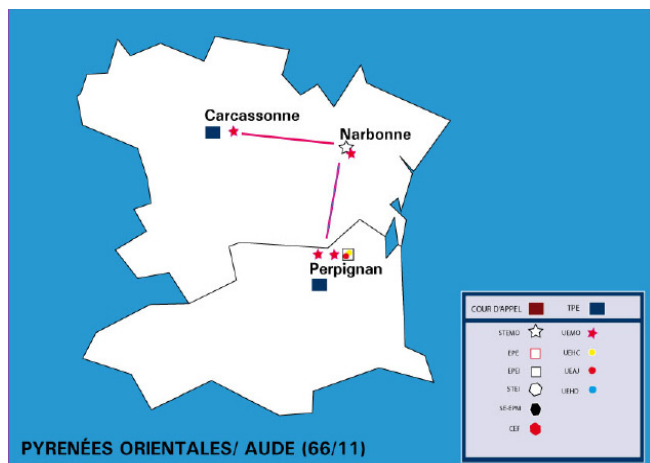
CER : Centre éducatif renforcé

CEF : Centre éducatif fermé

LVA : Lieu de vie et d'accueil

LA DÉTENTION

SE-EPM : Service éducatif - Établissement pénitentiaire pour mineurs



© dirpjj sud | sept. 2016

PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

Accompagner, éduquer et insérer
les mineurs les plus en difficulté

Direction
Territoriale
Pyrénées-Orientales
Aude

DIRECTION TERRITORIALE
DES PYRÉNÉES-ORIENTALES ET DE L'AUDE

9, espace Méditerranée
Avenue du Général Leclerc
66 000 PERPIGNAN
Tél : 04 68 35 77 60
Fax : 04 68 35 77 61
dtpjj-perpignan@justice.fr



La direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) est chargée, dans le cadre de la compétence du ministère de la Justice, de l'ensemble des questions intéressant la justice des mineurs et de la concertation entre les institutions intervenant à ce titre.

Au quotidien, les professionnels de la PJJ mènent une action éducative au bénéfice des jeunes avec notamment pour objectif leur insertion sociale, scolaire et professionnelle.

En 2015, 137 829 jeunes ont été suivis dans le cadre de la protection judiciaire de la jeunesse.

LES MISSIONS DE LA PJJ

La direction de la protection judiciaire de la jeunesse :

- Apporte aux magistrats une aide permanente, pour les mineurs délinquants comme pour les mineurs en danger, notamment par des mesures dites « d'investigation » permettant d'évaluer la situation des mineurs.
- Met en œuvre les décisions des tribunaux pour enfants dans des établissements et services de placement et de milieu ouvert du secteur public ou du secteur associatif habilité.
- Assure le suivi éducatif des mineurs détenus en quartier pour mineurs ou en établissement pénitentiaire pour mineurs (EPM).
- Contrôle et évalue l'ensemble des structures publiques et habilitées qui suivent des mineurs sous mandat judiciaire.
- Contribue à la rédaction des textes concernant les mineurs délinquants ou en danger (projets de lois, décrets et divers textes d'organisation).

L'ORGANISATION DE LA PJJ

- 9 directions inter-régionales et 54 directions territoriales
- 217 établissements et services relevant du secteur public
- 1 057 établissements et services relevant du secteur associatif habilité
- 1 école nationale de protection judiciaire de la jeunesse

La direction inter-régionale Sud de la Protection Judiciaire de la Jeunesse regroupe au sein de la région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, six territoires. Son siège se situe à Labège (Haute-Garonne). Elle est chargée de la mise en œuvre de la politique nationale.

Les effectifs de l'inter-région s'élèvent à **710 postes** d'agents du secteur public.

Les postes dédiés aux fonctions éducatives représentent **85% de l'effectif total**.

Afin de permettre aux magistrats un suivi personnalisé et une réponse adaptée pour chaque mineur, la PJJ veille à maintenir une palette de dispositifs diversifiés :

- 17 établissements et services publics
- 108 structures associatives
- >>> dont 22 travaillant exclusivement avec la PJJ
- 19 lieux de vie
- >>> dont 5 travaillant exclusivement avec la PJJ

LES CHIFFRES CLÉS 2015 / LANGUEDOC-ROUSSILLON - MIDI-PYRÉNÉES

- 12 122 mineurs pris en charge par les services éducatifs
- >>> Soit environ 1% de la population des moins de 20 ans
- 80% dans le secteur public
- 20% dans le secteur associatif habilité
- 60% dans le cadre pénal et 40% dans le cadre civil
- 73% sont des garçons
- 17 242 mesures ont été prononcées

Directrice territoriale : Khaddouj MOUGLI

Resp. de l'appui au pilotage territorial : Céline PERAZZIO
 Resp. des politiques institutionnelles : Françoise DUVIGNAU
 Conseillère technique santé : Josette CUSI

La direction territoriale, dans la politique menée au bénéfice des mineurs confié à la PJJ, travaille en lien avec différents partenaires dont les Conseils départementaux, l'Education nationale, la direction régionale des affaires culturelles, le milieu associatif..

En 2015, **2 009** mineurs étaient pris en charge par les services éducatifs.

Trois tribunaux de grande instance sont compétents sur le territoire des Pyrénées-Orientales et de l'Aude : à Perpignan, Narbonne et Carcassonne. Ils comptent chacun un tribunal pour enfants, juridiction spécifique concernant les mineurs. Les juridictions de ces deux départements dépendent de la Cour d'appel de Montpellier.

LE SECTEUR PUBLIC

STEMO DE NARBONNE

Dir : Patrick HAMARD

- . UEMO - Narbonne (Resp. Henri MARTY)
- . UEMO - Carcassonne (Resp. Catherine HULEUX)
- . UEMO - Perpignan Nord (Resp. Antoine PONSI)
- . UEMO - Perpignan Sud (Resp. Sylvie CALMETTE)

Mission éducative en maison d'arrêt

STEMO DE NARBONNE

Dir : Cédric OSETTE

- . UEHC - (Resp. Jean-Luc DELPOUX) - Mission familles d'accueil
- . UEAJ - (Resp. Maguy CARRERE)

RUE : Responsable d'unité éducative
 UEMO : Unité éducative de milieu ouvert
 UEAJ : Unité éducative d'activités de jour
 UEHC : Unité éducative d'hébergement collectif
 UEHD : Unité éducative d'hébergement diversifié

LE SECTEUR ASSOCIATIF HABILITÉ

La PJJ habilite et conventionne sur ce territoire :

- 1 Centre éducatif fermé (Narbonne)
- 1 Centre éducatif renforcé (Port Vendres)
- 8 MECS (Maison d'enfant à caractère social)
- 3 Lieux de vie et d'accueil
- 2 services AEMO (Assistance éducative en milieu ouvert) à Carcassonne et Perpignan
- 2 services d'investigation éducative à Carcassonne et Perpignan